

Guide d'Acquisition de PrimTux : Licence Gratuite et Coûts Associés

Est-ce que PrimTux est payant pour la collectivité ?

PrimTux est sous la licence CC by SA

CC-by-sa (Attribution / Partage dans les mêmes conditions)

La licence CC-by-sa 4.0 permet toute exploitation de l'œuvre (partager, copier, reproduire, distribuer, communiquer, réutiliser, adapter) par tous moyens et sous tous formats. Toutes les exploitations de l'œuvre ou des œuvres dérivées, y compris à des fins commerciales, sont possibles.

Les seules obligations sont de :

- créditer les créateurs de la paternité des œuvres originales, d'en indiquer les sources et d'indiquer si des modifications ont été effectuées aux œuvres (obligation d'attribution) ;
- diffuser les nouvelles œuvres dérivées selon des conditions identiques (selon la même licence) à celles de l'œuvre originale (donc autoriser à nouveau les modifications et les utilisations commerciales).

PrimTux est un système d'exploitation éducatif basé sur Linux, et il est disponible gratuitement. Il est spécialement conçu pour une utilisation en milieu scolaire, visant à fournir un environnement informatique adapté aux besoins éducatifs des élèves et des enseignants. Vous pouvez télécharger et installer PrimTux sans frais.

Cependant, notez que certains coûts peuvent éventuellement être associés à l'acquisition de matériel ou à la maintenance.

Comment acquérir du matériel sous PrimTux ? Faire appel à une filière de reconditionnement pour acheter du matériel sous PrimTux

Si vous recherchez de l'aide pour intégrer PrimTux dans une école, vous pouvez solliciter l'assistance de divers reconditionneurs. Voici quelques options disponibles :

- **Club Linux Nord-Pas-Calais :**

- Site Web : <https://clx.asso.fr/spip/>
- Antennes à Boulogne (en cours), Cappelle-en-Pévèle, Cysoing, Fourmies (en cours), Moncheaux, Orchies, Roubaix.

- **Lycée Carnot de Bruay La Buisnière :**

- Dispositif NIRD (Numérique Inclusif Responsable et Durable).
- Site Web : <https://maths-code.fr/cours/recycler-un-pc-sous-gnu-linux/>

- **Les amis de Mandela :**

- Page Facebook : <https://www.facebook.com/Lesamisdemandela/>
- Sallaumines, Drocourt, Hénin, Carvin, Lens, Liévin

- **Association GOUPIL-ERE :**

- site Web : <https://www.goupil-ere.org>
- Goupil intervient sur les Pays de Morlaix et du Centre Ouest Bretagne par deux axes

- **Association RÉSO** (Réemploi Éducatif et Social d'Ordinateurs)

- site Web : <https://www.reso-informatique.fr>
- mail : contact.reso@laposte.net, tél. 06 52 20 18 91
- Pays de Brocéliande en Ille et Vilaine

- **Club Oisux :**

- Site Web : <https://www.oisux.org>
- Milly-sur-Thérain, Bury, Bresles, Beauvais

- **Les ateliers du bocage :**

- Site Web : [Les ateliers du Bocage](#) et [Solidatech](#)

Ces ressources sont des points de contact potentiels pour obtenir de l'aide dans l'intégration de PrimTux dans le contexte éducatif. N'hésitez pas à les contacter pour bénéficier de leur expertise et de leur soutien.

Vous pouvez également faire appel aux Enseignants référents pour les usages du numérique à l'école (**ERUN**)

Les principales missions des ERUN :

l'accompagnement des enseignants, la mise en place d'actions de formation, la contribution à la formation des enseignants en collaboration avec les conseillers pédagogiques, la diffusion d'approches pédagogiques efficaces utilisant le numérique, l'assistance pour l'utilisation d'applications, la constitution d'indicateurs et leur analyse, le soutien juridique et déontologique, le suivi des projets d'équipement informatique et la participation à des groupes départementaux sur le numérique. Ils sont également chargés de la veille pédagogique, didactique et technique.

Si vous avez du matériel dans vos écoles, communes ou dans d'autres équipements de votre communes, qui semble obsolète ou ne plus être utilisé, vous pouvez tout à fait demander aux professionnels précédemment cités afin de leur demander un reconditionnement, vous pouvez également nous contacter par l'un des moyens de cette page [ICI](#) pour nous demander conseil et pourquoi pas former une personne désignée au sein de votre commune.

Revision #4

Created 3 February 2024 17:13:12 by Sylviane

Updated 20 April 2024 17:06:00 by Sylviane